

Une nouvelle ère pour les banques commerciales nord-américaines ?

Après avoir connu de profonds déboires au début des années 90, le système bancaire nord-américain profondément rénové, affiche aujourd'hui une santé éclatante. Il n'est toutefois pas à l'abri de difficultés. Le ralentissement de l'activité qui s'amorce aura valeur de test.

Guy Adjiman
Economiste
CNCA

Le système bancaire américain : une mosaïque de statuts

Un système très cloisonné

Banques de dépôts et banques d'affaires ont constitué jusqu'à un passé récent deux secteurs distincts d'activité aux termes de la loi (*Glass Steagall Act*). Parmi les premières on distingue trois types de réseaux collecteurs : les banques commerciales, les institutions d'épargne et les coopératives de crédit. Seules les banques commerciales seront évoquées ici.

La tutelle des banques commerciales varie selon la charte qui les autorise à pratiquer leurs activités : charte fédérale ou charte d'Etat. Elle est exercée par deux types d'autorités ; les unes autorisant et réglementant les opérations (*Chartering Authorities*), les autres contrôlant activités et comptes. Les banques à charte fédérale (nationales) sont placées sous la tutelle du Contrôleur de la monnaie (*Office of the Comptroller of the Currency/OCC*), organe du Département du Trésor, et font partie du système de la Réserve fédérale (FED) ; la garantie de dépôt du FDIC (*Federal Deposit Insurance Corporation*) leur est acquise de fait. Les banques à charte d'Etat dépendent du siège géographique de leur administration qui assure un premier niveau de tutelle. Parmi ces établissements on distingue les banques faisant partie du système de la réserve fédérale (assu-

rées par le FDIC) et celles qui n'en sont pas membres (garantie et tutelle du FDIC). Les holdings bancaires (qui contrôlent au moins une banque) sont sous tutelle de la FED. La consolidation croissante du système financier a exacerbé le problème de la diversité des régulateurs.

La coexistence de quatre agences fédérales et des agences d'Etat soulève des questions de coordination et de double emploi, donc de coûts. Les régulateurs s'efforcent d'alléger les contraintes administratives en harmonisant leurs procédures de contrôle.

Evolution progressive vers l'universalisme

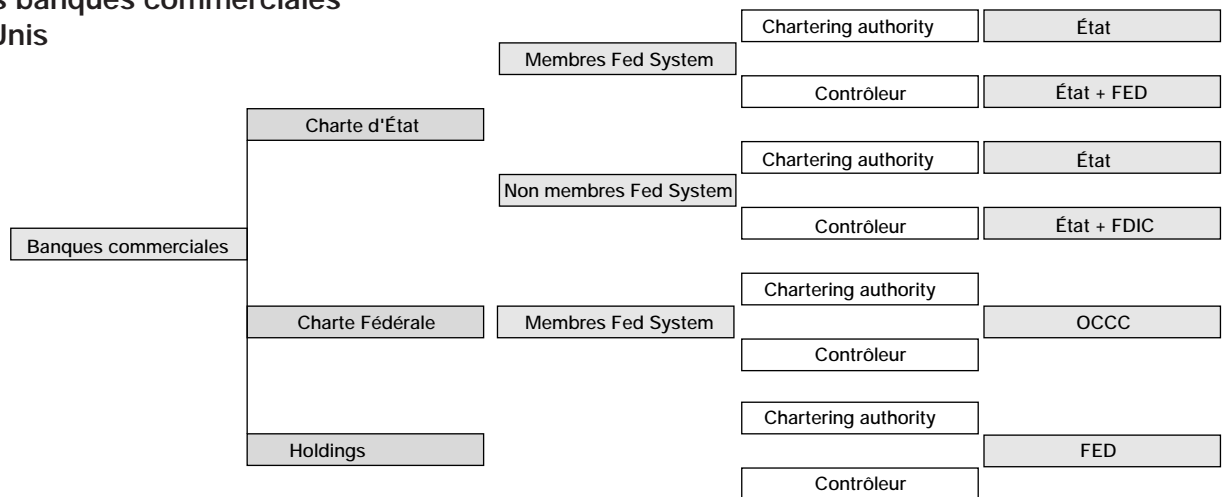
Les restrictions liées à l'«*interstate banking*» (*Mac Fadden Act*) ont été mises en cause par le *Riegle-Neal Interstate Banking and Branching Efficiency Act* (1994). Depuis septembre 1995, toute holding bancaire dont les fonds propres et la qualité de gestion sont jugés satisfaisants peut, après accord de la FED, acquérir des banques existantes sur l'ensemble du territoire de l'Union. Les Etats ne peuvent refuser ces opérations, mais conservent la faculté de ne pas autoriser les créations «de novo». Plus récemment, une nouvelle législation des services financiers a été adop-

tée par le congrès (04.11.1999) sous le titre «*Gramm-Leach-Bliley Act*», qui abroge les interdictions existant sur les liens croisés entre banques, compagnies d'assurance, sociétés de courtage et compagnies financières (exemple de Citigroup). Elle donne naissance notamment à la société *Holding Financière* (FHC), un nouveau type d'entité financière, qui pourra offrir tous les services financiers au travers de filiales spécialisées, dites «*affiliates*».

Seules les holdings bancaires qui présentent les caractéristiques requises par la loi pourront adopter ce nouveau statut. Elles devront pour ce faire déposer un dossier à la FED, responsable du suivi de ces nouvelles entités, en vue de leur éligibilité. La FED jouera ainsi pour la première fois un rôle direct dans la supervision des activités d'assurance et de courtage, qui demeurent toutefois sous la responsabilité fonctionnelle respective des Etats et de la SEC (*Securities and Exchange Commission*).

Les banques à charte fédérale qui souhaiteraient exercer des activités nouvelles dans le cadre de la nouvelle réglementation pourront le faire sous le contrôle de l'OCC ; elles conservent leur statut actuel. Cette nouvelle législation devrait permettre d'égaliser les règles du jeu entre les différents acteurs nationaux et de la concurrence.

Tutelle des banques commerciales aux États-Unis



Source : Ambassade de France aux États-Unis.

Innovation et fragilisation des établissements financiers

Le processus d'innovation, ses incidences financières

L'innovation financière, à l'initiative des agents privés, est un processus continu aux États-Unis depuis 1970, fortement déterminé par le poids de la réglementation et celui de la conjoncture économique. Elle permet de détourner les réglementations par trop contraignantes qui sont amendées ou supprimées lorsqu'elles sont devenues inefficaces (voir supra).

Les nouveaux concurrents ayant pénétré le marché bancaire ont le plus souvent échappé au poids des réglementations : les *Mutual Funds* à l'obli-

gation d'assurance des dépôts, les «non-bank banks» à la réglementation de la FED sur les holdings bancaires. Les banques continuent de céder du terrain sur leurs activités d'intermédiation à des acteurs non purement bancaires. Les dépôts des ménages auprès des banques et caisses d'épargne ne représentent plus que 26 % de leurs avoirs financiers totaux fin 1999 (source : Moody's).

La crise des institutions financières appartient au passé ⁽¹⁾

La concurrence, la structure «éclatée» du système bancaire américain, des

possibilités restreintes de diversification (géographique ou d'activités), expliquent a posteriori la crise financière qui a frappé les institutions à la fin des années 1980 et au début des années 1990 (Amérique latine en 1989, bulle immobilière en 1990-1991).

L'ampleur des faillites bancaires de 1987 à 1990 (environ 400 établissements) a été telle que le FDIC a dû être recapitalisé par décision du Congrès en 1991. Le nombre des faillites s'est rapidement amenuisé : 100 en 1992, à 42 en 1993, 6 en 1995 et 7 en 1999. De même le nombre des établissements classés en difficulté par le FDIC a chuté de 787 en 1992 à 66 en 1999.

Des banques américaines au zénith, mais...

Une progression spectaculaire des résultats depuis la fin de la crise

La conjoncture de taux particulièrement favorable de 1990 à 1993 (actions de la FED) a permis aux établissements de crédit d'accroître régulièrement leurs marges financières de 3,81 à 4,63 % (celles-ci se sont régulièrement effritées depuis fin 1997, de 4,21 à 3,99 % en juin 2000). La reprise de l'activité crédit s'est manifestée dès 1993 et poursuivie à un rythme moyen annuel compris entre

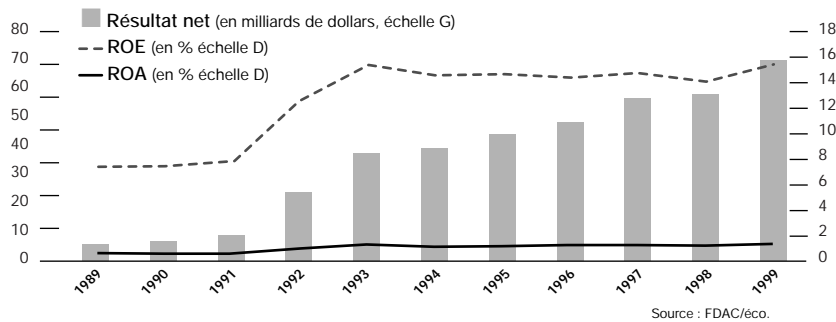
5 et 10 % ; d'abord vers les ménages (crédit consommation et activités cartes) puis vers les entreprises. Le total des prêts rapporté à celui des actifs était de 61,9 % fin 1999.

Le PNB des banques commerciales a progressé de 97,5 % en dix ans (9,8 % en 1999), la part des revenus autres que ceux d'intérêts augmentant de 32 à 42,8 %. Le ratio des coûts de fonctionnement a diminué de 63,7 % en 1990 à 60,1 % à fin 1999. Les banques ont également pu faire face à de fortes dotations aux provisions : 19 % du revenu des

prêts au plus fort de la crise en 1991 (5,9 % fin 1999).

Le résultat net des banques a progressé de 8,7 % en moyenne annuelle de 1993 à 1998 et de 16 % en 1999 pour s'établir à 71,7 Mds \$, record absolu de la décennie. Sur la période le ROA s'est stabilisé autour de 1,2 % et le ROE entre 14 et 15 % (1,40 % et 16 à 17 %, voire plus pour les grandes banques ⁽²⁾). Les capitaux propres ont progressé de 7,8 à 8,5 % du total des actifs. En 1999 ce ratio régresse légèrement à 8,37 % en raison du montant des dividendes distri-

Évolution des résultats et de la rentabilité des banques américaines



bués (+26,6 % à 51,9 Mds \$). Valorisante à court terme, cette stratégie peut obérer leurs marges financières sur longue période.

Des interrogations au premier semestre 2000

Le résultat global au premier trimestre (T1) marque un nouveau record à 19,5 Mds \$, entraînant le ROA (1,35 %) et le ROE moyens (16,03 %) ; au second trimestre (T2) il régresse à 14,7 Mds \$ (plus bas depuis T2 1997) avec un ROA de 0,99 % et un ROE de 11,8 %, en raison notamment du montant des provisions passées.

Le PNB progresse de 7,8 % (sur année mobile) en T1, tiré par les commissions (+10 %), en T2 la situation s'inverse au profit des produits d'intérêts de prêts (+6,9 % sur année mobile), ce en

«La sensibilité des banques au risque de taux ainsi qu'à un ralentissement de l'économie s'est encore accrue.»

dépit d'une réduction de la marge moyenne (5 bp), le total des prêts distribués augmentant de 12 % sur année mobile (62,7 % des actifs). La progression des charges de fonctionnement (+8,5 %) liée aux coûts de restructuration des grandes banques pèse sur le ratio des coûts de fonctionnement, qui atteint 63,5 %.

L'augmentation des provisions en T2, (+41,4 %) sur année glissante (trois banques représentent la moitié de cet accroissement), la plus élevée depuis T1 1992, est à rapprocher de celle des prêts

douteux et litigieux (+17,7 % sur année glissante) la plus élevée depuis dix ans.

Le ratio d'encours douteux des prêts industriels et commerciaux est parmi les plus élevés (1,38 %). Le montant des pertes sur prêts (5,2 Mds \$) progressant de 14,9 % sur année mobile, le ratio de couverture des prêts douteux s'établit à 1,67 % (1,67 \$ de réserves pour 1 \$ de prêts douteux), au plus bas depuis septembre 1995. Les pertes des cartes de crédit par rapport aux encours correspondants demeurent très élevées (4,79 %), en dépit d'une amélioration par rapport au premier trimestre (4,56 %) et de 5,42 % il y a deux ans.

Comme le mentionne le FDIC au premier trimestre, la sensibilité des banques au risque de taux ainsi qu'à un ralentissement de l'économie s'est encore accrue. En effet la part des prêts à plus de cinq ans est désormais à 21 %, celle du passif stable peu honoreux (dépôts) a diminué (47 %) et celle du passif volatil a augmenté (35 %). Conjointement, on assiste à une forte concentration des crédits sur un nombre plus restreint d'emprunteurs au profil risqué.

Nouveaux facteurs de fragilité

Le ralentissement en cours de l'économie américaine – une moindre croissance du PIB à échéance proche (+2,5%/3,5 % au lieu de 5 %) – devrait induire un ralentissement des flux financiers des entreprises. Certaines parfois lourdement endettées (et au profil risqué), pourraient connaître des difficultés de remboursement. Les cas de défaillances d'entreprises et de défauts de paiement se sont multipliés depuis le début de l'exercice (3). Ce ralentissement pourrait également provoquer des incidents de remboursement auprès de certains particuliers pour les mêmes raisons, notamment dans le domaine de

l'habitat (*home equity loan*), après celui des cartes de crédit.

Les banques vont donc devoir faire face à un ralentissement (4) de leur activité d'intermédiation, déterminante pour un très grand nombre (environ 65 % de leurs revenus), mais aussi à un accroissement de leurs provisions. Les alertes (*profit warning*) diffusées par les courtiers accompagnent cette inquiétude. L'exemple récent de Sunbeam est une illustration parmi d'autres de la détérioration du cycle actuel du crédit.

Le montant des provisions à venir est difficile à appréhender actuellement. Selon que l'atterrissage de l'économie s'effectuerait en douceur ou en douleur, l'augmentation du ratio des prêts dou-

«Les banques vont devoir faire face à un ralentissement de leur activité d'intermédiation, et à un accroissement de leurs provisions.»

teux pourrait avoisiner 1/1,2 % ou 2/2,5 % avec au moins un doublement des pertes récemment enregistrées (prêts à l'industrie et au commerce, certaines activités de crédit aux particuliers). Le scénario économique le plus à craindre serait un ralentissement marqué de l'économie (taux de croissance inférieur à 3 %) qui s'accompagnerait de tensions inflationnistes et/ou d'un décrochage violent des marchés actions et mettrait la FED dans une position inconfortable.

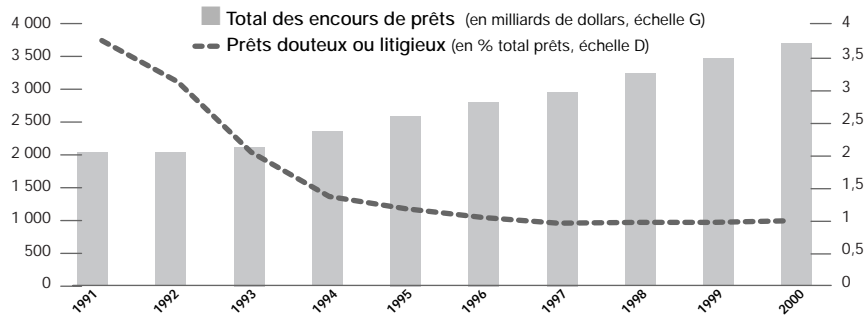
Les enquêtes menées par les agences fédérales soulignent çà et là les «abus» ou imprudences commis, recoupant les analyses des agences de notation et des banques d'investissement.

Les banques devront dans le même temps assurer la poursuite d'importants programmes d'investissements annuels de mise à niveau, désormais permanente, des systèmes informatiques. L'aménagement des agences représente également une autre source d'investissements.

La revue des principaux postes du compte d'exploitation laisse présager un ralentissement de la progression des revenus et de la rentabilité des banques dans un proche avenir. Peu d'établisse-

ments pourront sans doute répondre aux exigences ⁽⁵⁾ parfois excessives du marché (progression de 15 % des profits annuels par action). L'ensemble de ces faits induira sans doute à échéance proche une diversification plus poussée des métiers à commissions (qui a déjà commencé), en raison de la dépendance croissante des acteurs au marché financier et notamment du marché des actions ⁽⁶⁾.

Évolution du total des encours de prêts litigieux



Accélération du mouvement de concentration

Une lame de fond de 1983 à 1999, 5 888 banques immatriculées auprès du FDIC ont disparu ; leur nombre est revenu à 8 581 (8 477 au premier semestre 2000). Ces disparitions sont liées à un important mouvement de fusions-acquisitions qui s'est accompli de 1983 à 1988 puis de 1990 à 1998. De 1990 à 1994 les flux d'investissements ont porté sur plus de 80 Mds \$; de 1994 à 1998 ils se sont élevés à 491 Mds \$ (277 Mds \$ en 1998). L'exercice 1999 est en net recul avec 78,9 Mds \$ d'actifs échangés (source : The American Banker).

Ce fort mouvement de concentration a été initié par les grands établissements (*money centers*) en 1991-1992 puis relayé par la création de banques «super-régionales». Le classement des 20 premières banques américaines compte désormais 16 super-régionales au lieu de 9 en 1983 (rachats successifs de Bankers Trust, Republic Bank of New York et récemment de JP Morgan).

Parmi les cinquante premiers établissements recensés en 1990 on dénombre 27 disparitions (source : FED de New York). De même la taille des dix premières banques s'est-elle accrue très fortement au détriment des autres établissements. Les récentes acquisitions de Citigroup et Chase Manhattan vont renforcer ce mouvement de course en tête (0,97 % des établissements détiennent 68,8 % des actifs).

L'exercice 1998 a marqué un tournant

Le tournant est d'abord celui de la taille. Les fusions de grande ampleur ont élargi les frontières géographiques des établissements bancaires à l'exemple de

NationsBank/Bank of America (60 Mds \$) premier réseau quasi national aux Etats-Unis ; dans une moindre mesure, Norwest Corp/Wells Fargo (34,5 Mds \$) et Banc One/First Chicago (30 Mds \$) participent à ce mouvement.

Il est aussi celui de la diversification des activités. Le rapprochement Citicorp/Travelers (73 Mds \$), pionnier de la mondialisation des services financiers, concrétise de façon exemplaire un mouvement qui s'était amorcé précédemment (27 Mds \$ d'actifs sont échangés de 1997 à mi-1999 pour l'acquisition de «boutiques financières» ou de gestionnaires d'actifs).

Ce mouvement de concentration horizontale illustre le rapprochement de certains métiers : banque de gros, courtage, gestion d'actifs, produits d'assurance. Cette globalisation des activités prônée par les banques d'affaires et les analystes financiers sera facilitée par la nouvelle législation financière et devrait s'accroître au cours des exercices à venir. La diversification des sources de revenus est rendue impérative par le mouvement de désintermédiation financière.

Un nouveau paysage financier en gestation

Les évolutions récentes constatées dans le paysage financier nord-américain permettent d'esquisser une typologie à court/moyen terme des grands acteurs, quel que soit leur domaine d'activité.

Un premier groupe rassemblerait, à l'image de Citigroup, des acteurs internationaux (en nombre restreint) exerçant tous les types d'activités y compris

l'assurance. Certains acteurs européens déjà présents aux Etats-Unis pourraient intégrer ce groupe à terme.

Un second groupe serait constitué par les grandes banques d'affaires internationales, regroupées selon des affinités historiques et culturelles. Le rapprochement de la Chase Manhattan avec JP Morgan en constitue un exemple avant-coureur. La standardisation des pratiques liées aux stratégies industrielles

«Parmi les cinquante premiers établissements recensés en 1990, on dénombre 27 disparitions.»

développées par ces acteurs sera sans doute la cause d'une érosion des marges, attisée par la concurrence des nouveaux acteurs européens et d'acteurs nationaux.

Un troisième groupe comprenant des banques super-régionales tentera de tirer son épingle du jeu, en contestant au groupe précédent la suprématie nationale. Le recrutement d'équipes et les liens tissés avec les «boutiques» spécialisées pourraient en effet constituer une menace potentielle, dans la mesure où ces banques vont s'orienter de façon très volontaire vers les métiers à commissions ⁽⁷⁾.

Dans le même temps, le nombre d'établissements devrait continuer de décroître. Selon l'American Bankers Association (ABA), celui-ci devrait comp-

ter environ 5 000 entités d'ici à dix ans. Un regroupement important de banques régionales et d'entités de dimensions plus modestes est probable. Ces établissements seraient plus directement tournés vers la clientèle des particuliers. Cette évolution est fortement souhaitée par les autorités fédérales.

La présence des grandes banques d'affaires nord-américaines sur de nombreux segments de métiers en Europe s'est fortement accentuée au cours de la décennie écoulée. Elles tentent depuis peu de pénétrer le domaine de la gestion d'actifs. La riposte des banques d'affaires européennes aura tardé, comme en témoignent les acquisitions récentes outre-Atlantique. La concurrence très forte qui caractérise ces secteurs d'activités devrait inciter les établissements européens à valoriser aux Etats-Unis le savoir-faire acquis en Europe, dans le domaine de la gestion d'actifs en particulier. ●

(1) Les données chiffrées citées dans cette note, sauf mention expresse, émanent du FDIC.

(2) Pour la seconde année consécutive, plus de 10 % des banques (en général celles dont le total de bilan est < à 100 M\$, ont enregistré des pertes au 4^e trimestre 1999. Un nombre croissant de ces établissements opère sous l'égide de la réglementation fiscale «*Subchapter S Corporations*» qui leur permet «d'échapper» aux impôts fédéraux. L'écart de profitabilité entre établissements a tendance à se creuser au profit des institutions les plus larges, disposant de sources de revenus plus diversifiées.

(3) Concernent principalement les obligations : Standard & Poor's dans une note du 14.07.2000 relève que 60 sociétés n'ont pas honoré leur dette (19,8 Mds \$) au 1^{er} semestre 2000, soit cinq entités de plus qu'en 1999 à pareille époque, ce qui représente en taux annualisé un ratio de 2,4 %, le pire en terme relatif depuis 1990-1991.

Par ailleurs l'OCC dans son *Pres Release* du 10.10.2000 souligne l'accroissement du total des prêts syndiqués «*classified*» (substandard + douteux + perdus) à 3,25 % en 2000, après un plus bas en 1997 à 1,25 %.

(4) En raison des mesures restrictives adoptées par de nombreuses banques (aversion au risque).

(5) Cette exigence a sans doute induit nombre d'établissements peu diversifiés, œuvrant sur des segments matures, à accepter certains types de risques en vue d'une rémunération plus élevée, ou à accroître de façon artificielle leur rentabilité : distribution de dividendes élevés ou rachat d'actions propres, au détriment des fonds propres, augmentant de ce fait la pression sur leurs marges et leur solidité financière.

(6) Notons qu'à l'actif des banques commerciales, les postes ayant progressé le plus rapidement depuis 1994 sont le poste titres et les prêts aux «brokers» (source : Flow of Funds).

(7) De ce point de vue la «*generation transfer*», personnes âgées de plus de 65 ans, qui détient 70 à 80 % de la fortune des particuliers soit environ 11 à 14 trilliards de \$, représente un gisement de reconversion important pour les institutions financières.